



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Développement)

Vendredi 19 mai, Bruxelles

Le Conseil entamera ses travaux avec un débat sur les **crises humanitaires** dans la région de la Corne de l'Afrique au sens large, au Yémen et en Syrie. Les ministres se concentreront ensuite sur les relations de l'UE avec les **pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique** après 2020, date à laquelle l'accord de Cotonou arrive à expiration. Le Conseil adoptera également le nouveau consensus européen pour le développement.

Au cours du déjeuner, les ministres discuteront de la mise en œuvre du **programme de développement durable à l'horizon 2030**, avec Amina Mohammed, vice-Secrétaire générale des Nations unies.

La veille de la session du Conseil, les ministres du développement et de l'intérieur aborderont lors d'un dîner conjoint les aspects extérieurs des migrations, la mise en œuvre du cadre de partenariat et le plan d'action de La Valette.

La session du Conseil devrait commencer à 9 h 30. Le Conseil sera présidé par Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Possibilités de point presse:

Vers 9 h 15 (à confirmer)

Déclaration de la haute représentante, Federica Mogherini, avant la session

Vers 12 h 30

Accueil par la haute représentante, Federica Mogherini, de la vice-Secrétaire générale des Nations unies, Amina Mohammed

* * *

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Crises humanitaires

Le Conseil discutera des moyens de faire face à la détérioration de la **situation humanitaire au Nigeria, au Soudan du Sud, en Somalie, en Éthiopie, au Yémen et en Syrie**. Ces régions sont actuellement confrontées à de graves crises provoquées par des conflits au nord-est du Nigeria, au Soudan du Sud, au Yémen et en Syrie, ainsi que par la sécheresse en Somalie et, dans une moindre mesure, dans certaines régions du Kenya et de l'Éthiopie. Ces crises ont entraîné des destructions à grande échelle et des déplacements de populations, une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et une désorganisation totale des soins de santé essentiels. Près de trente millions de personnes sont touchées par des crises alimentaires au Soudan du Sud, en Somalie, au Yémen et dans le nord-est du Nigeria.

Les ministres devraient discuter des options envisageables pour faire face aux besoins humanitaires les plus urgents et éviter une nouvelle aggravation de ces crises. Ils évoqueront notamment de l'importance de solutions diplomatiques et politiques afin de soutenir la paix et la sécurité. Ils examineront également des moyens d'améliorer la coordination entre les instruments de l'aide humanitaire et ceux de l'aide au développement, ainsi que d'élaborer des initiatives conjointes efficaces dans ces deux domaines. À cet égard, le Conseil devrait adopter des conclusions sur la mise en œuvre du lien entre l'aide humanitaire et le développement (voir la section "Points divers").

Le **conflit syrien** a déclenché la pire crise humanitaire qu'a connu le monde depuis la Seconde Guerre mondiale. 13,5 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire; parmi elles, 6,3 millions ont été déplacées à l'intérieur de leur pays. L'UE est le principal donateur à intervenir face à la crise en Syrie; la Commission et les États membres ont mobilisé ensemble un budget total de plus de 9,4 milliards d'euros pour l'aide humanitaire et l'aide au développement. Une conférence internationale sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région s'est tenue à Bruxelles les 4 et 5 avril. Lors de cette conférence, l'UE et ses États membres se sont collectivement engagés à consacrer 3,7 milliards d'euros en aide humanitaire et en moyens de résilience.

Le **Nord du Nigeria** est confronté à la plus grave crise humanitaire du continent africain, selon les Nations unies, et continue de présenter certains des pires indicateurs de développement de l'Afrique subsaharienne. Plus de 60 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Cette situation a été aggravée par la récente insurrection de Boko Haram dans la région nord-est, où 5,1 millions de personnes sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire critique. Pour l'année 2017, le montant de l'aide humanitaire allouée par l'UE au Nigeria s'élève à environ 60 millions d'euros.

La **Corne de l'Afrique** est elle aussi confrontée à une situation préoccupante, sa stabilité étant mise à mal, tant au sein des pays qu'entre les pays de cette région. Récemment, la grave sécheresse et les effets du changement climatique en Somalie, en Éthiopie et au Kenya ont encore aggravé la menace qui pèse sur la stabilité de la région. Les conflits et la sécheresse qui sévissent au Soudan du Sud ont provoqué le déplacement de 1,9 million de personnes à l'intérieur du pays et ont poussé 1,7 million d'autres personnes à fuir vers les pays voisins. En Somalie, la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire. À ce jour, l'aide humanitaire allouée par l'UE en 2017 s'élève à 78,75 millions d'euros, dont une enveloppe supplémentaire de 55 millions d'euros pour faire face à la sécheresse et au risque de famine en Somalie. Depuis le début de l'année, l'UE et ses États membres ont consacré plus de 800 millions d'euros pour la Somalie. Une réunion de crise humanitaire consacrée aux niveaux alarmants d'insécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique s'est tenue à Bruxelles le 5 avril 2017, tandis qu'une conférence internationale sur la Somalie s'est tenue le 11 mai à Londres, au cours de laquelle la haute représentante, Federica Mogherini, a annoncé que l'UE engagerait 200 millions d'euros supplémentaires pour la Somalie.

Le **Yémen** traverse la plus grande situation d'urgence au monde en termes d'insécurité alimentaire. Près de 19 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire immédiate. 17 millions de personnes sont confrontées à des crises alimentaires, dont 6,8 millions se trouvent en situation d'insécurité alimentaire grave. Le conflit a entraîné une baisse des importations et de la production alimentaires ainsi qu'une rétractation des marchés, ce qui a réduit la disponibilité des denrées alimentaires et fait augmenter les prix. La Commission a réagi en apportant une aide de 46 millions d'euros, tandis que 70 millions d'euros supplémentaires devraient être mobilisés au titre de l'aide au développement d'ici la fin de cette année. À l'occasion d'un événement à haut niveau organisé par la Suède et la Suisse à Genève le 25 avril 2017, l'UE et ses États membres se sont collectivement engagés à consacrer environ 400 millions d'euros pour l'aide humanitaire au Yémen.

[Document de travail conjoint sur la première année de mise en œuvre du plan d'action 2015-2020 en faveur de la Corne de l'Afrique](#)

["Aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région", Conférence de Bruxelles, 4 et 5 avril 2017](#)

[Conclusions du Conseil sur le Yémen, 3 avril 2017](#)

[Fiches d'information de la Commission sur la situation humanitaire au Nigeria, au Yémen, en Somalie et en Syrie](#)

Cadre de l'après-Cotonou

Les ministres chargés du développement débattront de **l'avenir des relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)** dans la perspective de l'expiration de l'accord de Cotonou, qui interviendra en 2020.

Le débat s'appuiera sur une communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante, Federica Mogherini, présentée le 22 novembre 2016. Il fera également le point sur les discussions menées lors du Conseil des ministres ACP-UE du 5 mai 2017.

La communication conjointe **se fonde sur la relation de longue date avec les pays ACP**, qui constitue un bon point de départ pour forger une alliance appropriée pour faire face aux défis d'un monde plus interdépendant, plus complexe et davantage en proie aux tensions. Cela favoriserait le renforcement de la coopération au niveau international tout en permettant de mieux saisir les possibilités et relever les défis qui concernent chaque région de manière spécifique. Cela devrait contribuer à la construction d'États et de sociétés pacifiques, stables, bien gouvernés, prospères et résilients aux frontières de l'UE et au-delà et à réaliser l'objectif d'un ordre multilatéral fondé sur des règles qui apporte une réponse aux défis mondiaux.

La communication conjointe propose des changements significatifs en vue de conclure avec les pays partenaires **un accord-cadre** fondé sur des valeurs et des intérêts communs et favorisant le renforcement de la coopération au niveau international. Cet accord serait **combiné à des partenariats régionaux sur mesures** avec l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique. En outre, dans le cadre de ces futures relations, il conviendrait aussi que les pays ACP s'associent aux régions voisines qui ne font pas partie du groupe des États ACP, mais qui jouent un rôle fondamental pour la réalisation des objectifs de l'UE.

La communication conjointe s'inscrit dans le droit fil du programme des Nations unies à l'horizon 2030 et de la proposition relative à un consensus européen pour le développement révisé. Il s'agit en outre d'une expression tangible de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne.

L'accord de Cotonou a été signé le 23 juin 2000 et vient à expiration le 29 février 2020. Les relations entre l'UE et les pays ACP remontent à 1975 et à la première convention de Lomé. Aujourd'hui, le partenariat ACP-UE est vaste: il comprend une dimension politique, une coopération économique et commerciale ainsi qu'une coopération au développement.

Au cours des deux dernières décennies, des évolutions majeures sont intervenues au sein de l'UE et du groupe des États ACP. L'UE compte à présent 28 États membres. Le groupe des États ACP, composé de 79 pays (tous les États ACP sont parties à l'accord de Cotonou, à l'exception de Cuba), n'a quant à lui jamais présenté une diversité aussi grande. La situation économique de nombreux pays ACP s'est améliorée, alors que d'autres restent confrontés à d'importantes difficultés. Dans le même temps, les partenariats régionaux de l'UE avec l'Afrique, avec les Caraïbes et avec le Pacifique ont été renforcés. La réflexion relative au futur accord vise à prendre ces évolutions en considération.

[Communication sur un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\)](#)

[Relations de l'UE avec le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\)](#)

[Conseil des ministres ACP-UE, 5 mai 2017](#)

Consensus européen pour le développement

Le Conseil devrait adopter une déclaration commune des trois institutions (Parlement, Conseil et Commission) définissant un **nouveau cadre de coopération au développement pour l'UE et ses États membres**.

Le consensus européen pour le développement constitue **la réponse de l'UE au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies**. Il présente les principes essentiels qui orienteront les activités de coopération au développement de l'UE et de ses États membres au cours des quinze prochaines années en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que leur approche en matière de coopération avec les pays en développement. Conformément à la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, le consensus contribuera à la réalisation des priorités de l'action extérieure de l'UE.

Le consensus vise à répondre aux défis mondiaux actuels, y compris les défis démographiques, économiques, sociaux et environnementaux. Le renforcement de la résilience des États, des sociétés et des individus est au cœur de cette approche. La proposition met particulièrement l'accent sur des **éléments transversaux du développement** pour parvenir au développement durable et accélérer le changement, tels que l'égalité entre les hommes et les femmes, les jeunes, l'investissement et le commerce, les énergies durables, l'action pour le climat, la bonne gouvernance, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, ainsi que les migrations et la mobilité.

Le consensus recommande une coordination et une cohérence accrues entre l'UE et ses États membres. Il promeut une approche adaptée et différenciée pour ce qui concerne sa collaboration avec ses partenaires en vue de favoriser une programmation et une mise en œuvre conjointes, avec la pleine participation de la société civile et d'autres acteurs, afin d'obtenir des résultats plus effectifs et un plus grand impact. Il met l'accent sur les principes d'efficacité du développement, de transparence, de responsabilisation réciproque et d'adhésion de tous les partenaires associés, ainsi que sur la mobilisation de tous les moyens de mise en œuvre pour atteindre les objectifs de développement durable.

La déclaration commune sera signée officiellement par le président du Parlement européen, le Premier ministre maltais, au nom du Conseil, la Haute Représentante et le président de la Commission européenne, lors des Journées européennes du développement, le 7 juin. Elle remplacera alors l'actuel consensus européen pour le développement initial, adopté en 2006.

[Communication de la Commission européenne sur un nouveau consensus européen pour le développement](#)

[Conclusions du Conseil du 12 mai 2016 sur le renforcement de la programmation conjointe](#)

Mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030

Au cours du déjeuner, Amina J. Mohammed, vice-secrétaire générale des Nations unies, se joindra aux ministres pour un échange sur la **mise en œuvre du programme à l'horizon 2030** axé sur les aspects extérieurs dudit programme, y compris les travaux internes menés par les Nations unies pour réaliser les objectifs de développement durable et les efforts déployés par l'UE pour contribuer à la mise en œuvre.

Cette discussion s'inscrit dans le cadre de la préparation du forum politique de haut niveau sur le développement durable qui doit se tenir à New York du 10 au 19 juillet. Le programme à l'horizon 2030 a été adopté en septembre 2015 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Il comprend 17 objectifs de développement durable qui constituent un plan universellement accepté visant à parvenir au développement durable.

[Programme de développement durable des Nations unies](#)

Aspects extérieurs des migrations

La veille de la session, les ministres du développement et de l'intérieur aborderont lors d'un dîner conjoint les aspects extérieurs des migrations afin d'assurer une parfaite cohérence entre les politiques en matière de migration et de développement. Ils discuteront de la manière de renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit afin de s'attaquer aux causes profondes de la migration, d'empêcher la migration irrégulière et d'améliorer le retour, la réadmission et la réintégration des migrants en situation irrégulière.

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

[Plan d'action de La Valette, 11-12 novembre 2015](#)

[Informations sur le cadre de partenariat pour les migrations](#)

Points divers

Le Conseil devrait adopter sans débat plusieurs conclusions et décisions, en particulier sur les points ci-après.

Donner un contenu opérationnel aux liens entre action humanitaire et développement

La pauvreté, les conflits, les situations de fragilité et les déplacements forcés de populations sont étroitement liés et doivent être abordés d'une façon cohérente et globale. Dans ce contexte, le Conseil devrait adopter des conclusions tenant compte des liens qui existent entre le développement durable, l'action humanitaire, la paix et la sécurité. Ces conclusions devraient plus particulièrement souligner la nécessité de coordonner les actions dans le domaine humanitaire et en matière de développement, de manière à lutter contre les causes profondes de la vulnérabilité, de la fragilité et des conflits, tout en répondant aux besoins humanitaires et en renforçant la résilience.

[Conclusions du Conseil sur l'approche globale de l'UE](#)

Rapport annuel concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE

Le Conseil devrait adopter des conclusions portant sur des informations relatives à l'aide publique au développement (APD) de l'UE, analysant les tendances observées au niveau de ses engagements et des résultats qu'elle a obtenus en 2016. L'APD constitue une source de financement majeure pour les pays les moins avancés et les États fragiles, dont l'une des caractéristiques est qu'ils ne disposent pas en interne de la capacité de lever des fonds à partir d'autres sources. L'année dernière, l'APD a atteint 75 milliards d'euros, soit une hausse de 11 % par rapport à 2015.

[OCDE - résumé des données sur l'APD pour 2016](#)

Chaînes de valeur durables dans le secteur du textile

Le Conseil encourage la promotion de chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur du textile et de l'habillement. Il devrait adopter des conclusions dans lesquelles il se dit conscient du potentiel que présente ce secteur comme moteur de développement et d'émancipation, tout en prenant la mesure des défis économiques, sociaux et environnementaux posés par les chaînes de valeur dans le secteur du textile. Les accidents mortels tels que l'effondrement de l'usine du Rana Plaza survenu en 2013 au Bangladesh mettent en exergue l'importance de prévenir les violations des droits de l'homme et de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur du textile.

[Document de travail des services de la Commission sur des chaînes de valeur durables dans le secteur du textile au moyen de l'action de l'UE pour le développement, 26 avril 2017](#)